



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Note verbale datée du 17 février 2020, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur d'appeler l'attention du Conseil des droits de l'homme sur la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, Zohrab Mnatsakanyan, à la vingt-sixième réunion du Conseil des ministres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Bratislava (voir A/74/654-S/2020/38, annexe).

La Mission permanente de la République d'Arménie prie le Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer la présente note verbale en tant que document de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

